



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 76503

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de l'amélioration de la connaissance de la loi sur les dons d'organes à destination de nos concitoyens. Il rappelle qu'une meilleure connaissance de la loi par nos concitoyens serait une chose essentielle et nécessaire pour préserver la sérénité des proches des disparus, évitant ainsi tout débat inopportun ou conflit potentiel au sein des familles. Dans cette perspective, le législateur pourrait inclure dans le contrat d'objectif et de performance de l'agence de la biomédecine la mission de faire connaître la loi sur le don d'organe par l'ensemble des Français à l'issue du prochain plan 2010-2014 de l'agence. Il note que cette sensibilisation au don d'organes pourrait par ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une 'semaine citoyenne' dédiée à toutes les formes de solidarité et tous les actes de citoyenneté. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes compte prendre le Gouvernement en ce sens.

Texte de la réponse

L'information des citoyens sur le don d'organes et la greffe est inscrite dans les missions de l'agence de la biomédecine et constitue l'un des objectifs du contrat de performance que l'agence a passé pour la période 2007-2010 avec le ministère chargé de la santé et celui chargé du budget. Pour mener à bien cette mission, l'Agence de la biomédecine organise chaque année une campagne nationale de sensibilisation à l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe le 22 juin. À cette occasion, elle rappelle au grand public l'importance d'échanger avec ses proches sa position sur le don d'organes et les modalités de consentement au don. Pour la 10e édition, l'agence a souhaité mettre en avant le bénéfice du don, à savoir la greffe, qui permet de sauver des vies. C'est ce qu'indique la nouvelle signature de cette campagne : « Don d'organes. Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit. » L'agence s'appuiera sur différents moyens de communication pour informer largement le public sur l'importance de transmettre sa position à ses proches pour qu'elle soit respectée et les moyens d'exprimer son choix au regard de la législation. Une campagne radio, une campagne internet, des guides pédagogiques, des sites internet dédiés et des rencontres avec le public constitueront le dispositif de communication 2010. Pour que ces messages puissent être entendus, la thématique du don d'organes nécessite un temps de communication dédié, tel que la journée du 22 juin, pour informer de la meilleure façon possible les citoyens sur les modalités de consentement au don. Cette Journée nationale est d'ailleurs devenue un rendez-vous incontournable connu de nombreux médias. Il ne semble donc pas utile d'envisager un autre temps fort de communication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76503

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4179

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10093